



Problème de chauffage collectif

Par **nico90**, le **10/10/2008** à **14:35**

bonjour,

je suis actuellement locataire d'un appartement à chauffage collectif et ma propriétaire me coupe le chauffage de 22h à 7h du matin durant tout l'hiver, ni elle ni l'agence immobilière qui gère les appartements n'ont réagi au courrier en recommandé que je leur ai envoyé ou je les menaçait de les poursuivre au tribunal si il n'y avait aucun changement, et n'ayant pas les moyens d'aller en justice j'attends vos réponses pour me venir en aide merci.

Par **Tisuisse**, le **10/10/2008** à **16:21**

Dans la mesure où vous payez le chauffage selon une consommation réelle, il n'y a aucune raison qu'il vous soit coupé. Maintenant, si c'est un chauffage collectif, il faut voir avec les autres occupants. Sachez que, dans les immeubles à chauffage collectif, les chaudières ne sont mises en route qu'à la fin octobre voire mi-novembre, et sont arrêtées début ou mi-avril suivant. En attendant, rien ne s'oppose à ce que vous possédiez un chauffage d'appoint.

En cas de réels problèmes avec votre propriétaire, voyez votre ADIL locale.